



SOPRAGGLO
LONGROY

9 Route de Blangy
76260 LONGROY
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : 002043058	1ere Gachée : 11:56 Quantité : 8.00 m3	(1)	Date : 28/08/2026 Réf. commande(2) :	bpe2608268088	Zone : ZONE 02 Véhicule : FV841QR Chauffeur : MALORIE Transport :
Client : COMPTANT COMPTANT			Chantier : ault earl du phare 64 bd victor hugo en face 06.98.51.61.55 ault		
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00	Quantite Origine : 24.00 m3 Quantite Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 8.00
12:42					
Code Formule 829	Désignation(6)(8) BPS NF EN 206 A2/CN	Certification	Classe d'exposition(3) XF1, XC3, XC4, XD1 (	Classe chlorure 0.40 %	Consistance(7) S3 (100 A 150 MM) Dmax 22.4
Ciment(type et classe) CEMIII/A -LL 42.5R CE CP2NF			Additions(type) 273	Dosage(C+Ka)(5) C 25/30	Résistance caractéristique(4)
Appellation commerciale : BPS C25/30 XF1(F) D22 S3 II42			Carac. complementaire : TEMPERATURE : 14°C		
Propriétés spécifiées :					
SERVICES			ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE
			MasterPolyheed 911 0.8 %		Nom: Signature du client:
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:			Signature:		

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cubes.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non